

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2671

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2012 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012

Délibération n° 2012-2671

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2012 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2012 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 39,108 M€.

Ce budget hors taxe est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Communauté urbaine de Lyon et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en section de fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, ce qui constitue des mouvements d'ordre en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

En 2012, les travaux réalisés dans ce budget représenteraient 58 % des dépenses totales (30 % en 2011). La synthèse du budget est présentée dans le tableau ci-dessous :

Budget primitif 2012 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général - (en €)

Libellé	Budget primitif 2011	Budget primitif 2012	Evolution (en %)
Section de fonctionnement			
cessions de terrains aménagés	3 266 750	3 648 450	11,68 %
subventions	2 269 272	2 279 078	0,43 %
participation du budget principal aux déficits d'opérations	5 098 937	7 108 453	39,41 %
total des produits réels	10 634 959	13 035 981	22,58 %
entrée dans le stock de terrains à aménager	10 634 959	13 035 981	22,58 %
total des recettes de fonctionnement	21 269 918	26 071 962	22,58 %
acquisitions de terrains	6 600 000	3 156 750	- 52,17 %
études et frais accessoires	812 000	1 433 008	76,48%

travaux	3 222 959	7 563 473	134,67%
remboursement au budget principal des excédents d'opération		882 750	-
total des charges réelles	10 634 959	13 035 981	22,58 %
sortie du stock des terrains cédés	10 634 959	13 035 981	22,58 %
total des dépenses de fonctionnement	21 269 918	26 071 962	22,58 %
Section d'investissement			
sortie du stock des terrains cédés	10 634 959	13 035 981	22,58 %
total recettes d'investissement	10 634 959	13 035 981	22,58 %
entrée dans le stock de terrains à aménager	10 634 959	13 035 981	22,58 %
total dépenses d'investissement	10 634 959	13 035 981	22,58 %
Budget total	31 904 877	39 107 943	22,58 %

La mise en place, au 1er janvier 2012, du nouvel outil de gestion financière et marchés, Filigrane, nécessite la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement seront désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Ces compétences ressortent de la lecture du dernier arrêté préfectoral relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon en date du 20 décembre 2010. Elles sont retraduites dans le cadre de 29 programmes qui pourront faire l'objet d'adaptation en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle des compétences de la Communauté urbaine.

Le nouveau dispositif lié aux compétences permettra une continuité et une permanence de rattachement des opérations même si de nouveaux axes politiques analytiques sont approuvés par le Conseil de communauté au cours des mandats futurs.

La référence aux 14 axes politiques, validés au début du mandat, subsistera néanmoins par le biais d'une codification analytique des opérations permettant les consolidations appropriées pour l'établissement du bilan de mandat en 2014 sur un périmètre comparable.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, créé en 1988, a permis la gestion directe de quinze opérations. Huit opérations nécessitent une inscription de crédits en 2012.

Ces opérations se répartissent entre deux programmes :

Compétences	Programmes	
	Codes	Libellés
Aménagement de l'espace communautaire	P06	Aménagements urbains
Politique de la ville	P17	Politique de la ville

Programme 06 - Aménagements urbains :

Ce programme comprend la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland à Lyon 7°, la ZAC du nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or, la ZAC Mermoz à Lyon 8°, la ZAC de Parilly à Vénissieux, la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Le niveau des dépenses estimé à 4,613 M€ n'est pas couvert par les recettes des ventes de terrains attendues à hauteur de 1,136 M€. Ces recettes sont prévues principalement dans le cadre de la ZAC de Parilly à

Vénissieux (1,063 M€). En effet, les nouvelles opérations ZAC Mermoz à Lyon 8° et ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin, approuvées depuis 2009, n'en sont pas encore au stade de la commercialisation.

Les subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), attendues pour un montant de 0,683 M€, concerneraient la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Une participation du budget principal, à hauteur de 2,793 M€, pourrait donc être nécessaire à l'équilibre des opérations, comme suit :

- ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°: 0,200 M€,
- ZAC du nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or : 0,272 M€,
- ZAC Mermoz à Lyon 8° : 2,054 M€,
- ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin : 0,267 M€.

Dans le même temps, le programme P06 devrait bénéficier d'un excédent de la ZAC de Parilly à Vénissieux pour un montant de 0,883 M€.

Les travaux représenteraient 2,052 M€ dont 1,610 M€ seraient consacrés à la ZAC Mermoz à Lyon 8°.

Programme 17 - Politique de la ville :

Ce programme regroupe le permis d'aménager de Parilly Nord à Bron, la ZAC Armstrong à Vénissieux, la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin.

En 2012, le niveau des dépenses estimé à 8,423 M€ n'est pas couvert par les recettes des ventes de terrain attendues à hauteur de 2,512 M€, dont 1,035 M€ concernaient la ZAC Armstrong à Vénissieux, 1,009 M€, le permis d'aménager de Parilly Nord à Bron et 0,468 M€, la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin.

Les subventions des partenaires prévues pour un montant de 1,596 M€ sont attendues de l'ANRU pour un montant de 0,985 M€, de la Région Rhône-Alpes pour 0,383 M€ et des Communes de l'agglomération, qui bénéficient des opérations, pour 0,228 M€.

Une participation du budget principal, à hauteur de 4,315 M€, est prévue pour équilibrer les opérations de ce programme :

- permis d'aménager de Parilly Nord à Bron : 0,862 M€,
- ZAC Armstrong à Vénissieux : 1,435 M€,
- ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin : 2,018 M€.

Les travaux mobiliseraient 5,511 M€ dont 2,200 M€ pour la ZAC Armstrong à Vénissieux et 2,756 M€ pour la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin.

Par ailleurs, 2,022 M€ pourraient être consacrés aux acquisitions foncières. Seraient notamment concernées la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin (1,100 M€), la ZAC Armstrong à Vénissieux (0,200 M€) et le permis d'aménager de Parilly Nord à Bron (0,722 M€).

Par délibération séparée, le Conseil de communauté se prononce sur le montant des autorisations d'engagement globales qui pourront être affectées à chacun de ces programmes en 2012.

Les montants qui figurent dans le budget primitif 2012 constituent des crédits de paiement soumis au vote du Conseil de communauté par chapitre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2012 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 39 107 943 €.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.